

LEÇON 08.

DES

ANTIPARLEMENTARISMES

Partie I : introduction parlementaire
au droit constitutionnel
de la Ve République

ATTENTION !

- Ce document est réservé aux étudiant.e.s du groupe II de 1^{ère} année de Licence en Droit constitutionnel de l'Université Toulouse Capitole.
- *Il n'est pas libre de droit(s)* et a été réalisé à des fins scientifiques et pédagogiques par le pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA dans le cadre du cours magistral précité.
- Le diffuser sans autorisation entraînera des poursuites.



10 pluviôse an 232

29 janvier 2024

SECTION 01 : L'ANTIPARLEMENTARISME COMME CRITIQUE DE LA REPRÉSENTATION

*§1. La souveraineté française,
nationale
(mais un peu populaire)*

1. Qu'est-ce que la souveraineté ?
2. Qui a longtemps été le souverain ?
3. Qu'entraîne l'aspiration démocratique ?



EMM. JOS. SIEYES.

ÆTATIS SUÆ 69.



Jean-Jacques Rousseau
*28. VI. 1712. †2. VII. 1778.

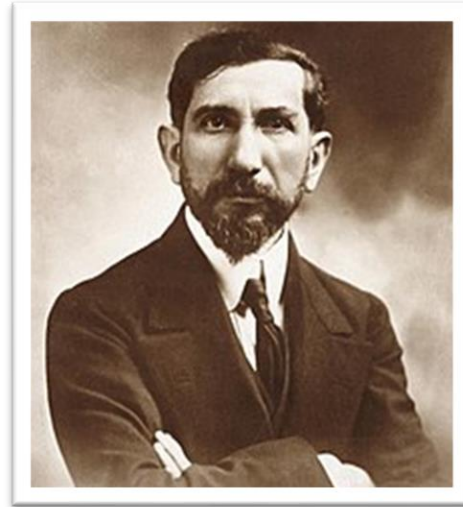


**Souveraineté
nationale et
populaire**

§2. *Au nom de Dieu puis du Roi, contre la démocratie et pour un seul souverain représentant*



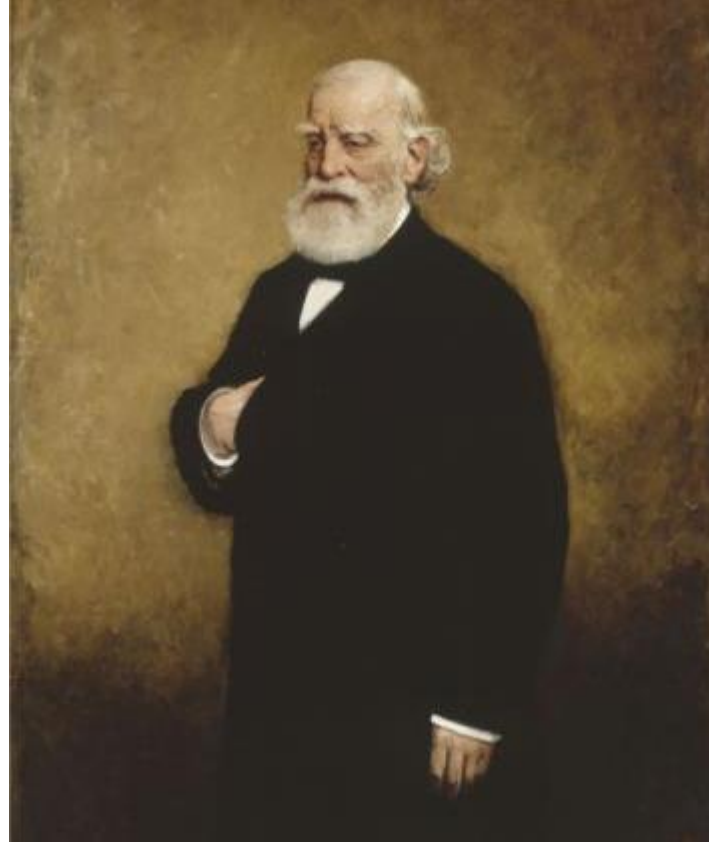
« les chefs du parlementarisme ne représenteront jamais que des partis, des coteries » et non la Nation comme le fait le Roi : le Parlementarisme est conséquemment « l'oppression des minorités »



« toute constitution représentative pousse à la démocratie, et par conséquent aux révolutions puisqu'elle admet la démocratie comme élément nécessaire du pouvoir. C'est un ver placé au cœur de l'arbre »

En 2022 le régime des partis va désigner son nouveau président qui devra, pour être élu, surfer sur des clivages créés de toutes pièces avant de prétendre rassembler les Français. Ce cycle infernal finira-t-il un jour ? » « Il faut sortir du sortilège républicain

§3. Au nom du Peuple, pour une autre démocratie plus directe du „, seul souverain à représenter



SECTION 02 : L'ANTIPARLEMENTARISME COMME CRITIQUE D'UN POUVOIR MAL CONSTITUÉ

CAHUZAC BIENTÔT COFFRÉ



L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE



R.GNON. — Donne-nous cent sous de plus et nous serons bien gentils...

LE DIFFICILE QUOTIDIEN DE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RHHOOO,
ENCORE DU HOMARD...



§2. Le Parlement omnipotent mais instable contre l'Exécutif impuissant



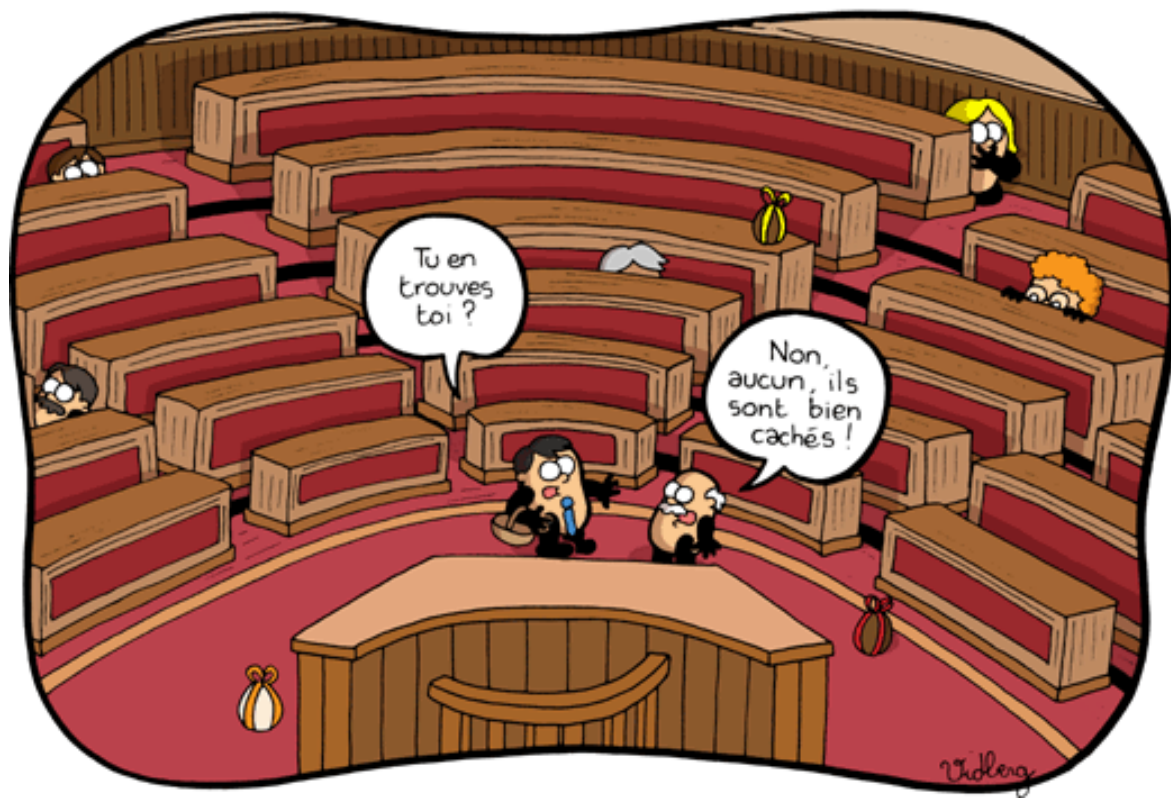
« Je suis pour l'interdiction stricte
du cumul des mandats »

« Les Français n'ont pas de recours constitutionnel
contre l'oppression par la Loi »



§3. Le Parlement mauvais législateur

*Petit jeu de Paques:
Trouve les députés de l'opposition
cachés dans cet hémicycle.*



SECTION 03 : TROIS ANTIPARLEMENTARISMES INCARNÉS

§1. Le *Boulangisme* & la Troisième République

§2. Le *Maurrassisme* & le Gouvernement de Vichy

§3. Le *Gaullisme* (de la Cinquième République)
est-il un antiparlementarisme ?



CONSTITUTION

Le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, a proposé.

Le Peuple français a adopté.

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux Territoires d'Outre-Mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'égal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

ARTICLE PREMIER. La République et les peuples des Territoires d'Outre-Mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution forment une Communauté.
La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent.



